

**COMMUNE DE VIAM**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 29 JANVIER 2021 A 18H**

*Présents* : SENEJOUX Philippe, PIGEROL Valérie, BEZEAUD Annie, BOURDARIAS Jean-Marc, FOURGNAUD Claudine, MENAGER David, JARGOT Christophe  
*Secrétaire de séance* : BEZEAUD Annie

**Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 13 novembre 2020**

**Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 7**

**Retrait de la délibération n°03-11-2020**

Cette délibération qui portait sur l'exonération de taxe d'habitation sur les meublés de tourisme doit être retirée pour 2 raisons

- D'une part, elle a été prise hors délai pour une application en 2020 (date limite, 1<sup>er</sup> octobre de l'année en cours, pour une exonération l'année suivante)
- D'autre part, elle doit être de portée générale et dans ce cas elle était nominative

**Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 7**

Une nouvelle délibération sera prise avant le 1<sup>er</sup> octobre pour une application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022

**Abstention : 0 Contre : 1 Pour : 6**

**Programmation des travaux de voirie 2021**

Un état des lieux des routes communales a été fait avec le syndicat de la Diège. Les routes nécessitant le plus de travaux sont les suivantes :

- Renforcement VU 3 dans le Bourg : 36 293.40 € TTC (programmation 2021)
- Renforcement de la chaussée au droit du ponceau sur VC de Sirieix-Couignoux : 5 520.97 € TTC (programmation 2021)
- Renforcement VC 10 de l'Ornon (enrobé chaud) : 34 178.09 € TTC (programmation 2021)
- Renforcement VC 17 de la Regaudie-Les Eglizeaux : 86 993.90 € TTC (programmation 2022)
- Renforcement VC 8 de la Buffatière : 50 304.91 € TTC (programmation 2023)
- Renforcement VC 9 de la Basse Buffatière : 16 358.66 € TTC (programmation 2024)
- Reprofilage de la VC 7 de La Croix : 28 069.42 € TTC (programmation 2023)

**Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 7**

**Signature d'une convention de mise à disposition du service TRANSITION ENERGETIQUE du syndicat de la Diège**

Le Syndicat de la Diège a décidé par modification de ses statuts en 2017 d'intégrer la compétence d'accompagnement à la transition énergétique. La mise en place de ce service a été rendue effective le 1<sup>er</sup> décembre 2019 par le recrutement de François Estrade. Sa mission : conseiller les collectivités dans leur politique d'efficacité énergétique, de production d'énergie renouvelable et de mise en œuvre d'une stratégie « Energie/Climat ». Pour adhérer à ce nouveau service, une convention de mise à disposition entre le Syndicat de la Diège et la collectivité doit être signée.

Conditions financières :

- Mise à disposition d'un agent : 31 €/heure ou 108.50/demi-journée ou 217 €/jour

**Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 7**

### **Renouvellement d'une convention de mise à disposition du Service Equipements Collectifs**

**(SEC) :** Il s'agit d'un service d'assistance « voirie, aménagements d'espaces publics, réseaux divers, bâtiments, les ouvrages d'art, le petit patrimoine. ». Les statuts du Syndicat de la Diège permettent à ce service d'exercer des missions comme l'élaboration des études, des dossiers administratifs ainsi que le suivi des opérations de réalisation. Le Syndicat de la Diège propose aux communes le renouvellement de la convention qui arrive à son terme dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2021.

Conditions financières :

- Fixe : 250 €/an
- Honoraires 5% du montant HT de l'opération suivie

**Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 7**

### **Point sur les travaux dans l'Auberge du Lac et définition du loyer**

Les travaux se déroulent sans problème et arrivent à leur terme. Un devis supplémentaire a été demandé à la société Unikalo pour de la location de matériel et de fournitures de produits pour la remise en état du parquet dans la salle du bar. Ces travaux seront effectués par David MENAGER. Montant du devis : 821.78 € TTC

Un second devis a été établi par l'entreprise MAZET-MALSOUTE, concernant la mise en place de ferme portes et de butoir sur les portes coupe feu pour un montant de 264 € TTC. Le devis et une lettre de commande pour travaux supplémentaires seront signés.

#### **Définition loyer restaurant**

Il est proposé un loyer de 200 €/mois pendant 6 mois et ensuite un loyer de 400 €/mois

Ce loyer est proposé uniquement pour la partie restaurant

**Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 7**

### **Expérimentation compte financier unique (CFU)**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, le CFU remplacera le compte administratif (établi par la collectivité) et le compte de gestion (établi par le comptable). En 2019, la commune de Viam s'est inscrite dans le processus d'expérimentation du CFU. Le début de cette expérimentation qui devait démarrer en 2020, a été repoussé d'une année. Elle démarre donc en 2021. Pour le moment, il s'agit de prendre une délibération autorisant le Maire à signer une convention CFU avec l'Etat représentée par La Préfète. Le CFU entraîne un changement de nomenclature comptable. La commune passera de la M14 à la M57 qui est beaucoup plus détaillée.

**Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 7**

### **Questions diverses :**

#### **Demande d'aliénation d'une partie de la voie communale à La Moratille**

Rappel du contexte : Par courrier du 10 septembre 2020, Mme. Jamois a demandé l'aliénation à son profit d'une bande de terrain de 1.20 m de largeur entre sa propriété bâtie et la voie communale.

Le Maire, accompagné par ses 2 adjointes et 2 conseillers municipaux se sont rendus sur les lieux et ont constaté que l'aliénation demandée ne serait pas possible. En effet l'aliénation d'une bande de 1.20 m de largeur, rétrécirait la voie publique ce qui la rendrait inaccessible aux véhicules motorisés.

Le conseil municipal émet un avis défavorable à la demande de Mme. Jamois

**Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 7**

#### **Location gîtes, salle polyvalente et gîte d'étape :**

**Gîtes ruraux :** Toutes les mesures sanitaires seront prises pour assurer le maximum de sécurité : ventilation des lieux, désinfection entre chaque séjour.

Il est indispensable de recruter une personne pour effectuer le ménage après chaque départ. Contrat saisonnier de 4 ou 5h/hebdomadaire.

**Gîte d'étape :** Un digicode sera installé à l'entrée de chaque chambre

La serrure de chaque chambre sera remplacée

Des draps à usage unique seront achetés

#### **Epareuse :**

Le coût des interventions sur l'épareuse entre 2017 et 2020 s'élève à 12 715 € TTC sans compter la main d'œuvre l'employé communal.

Une discussion s'ouvre sur le remplacement du matériel ou la sous-traitance à une entreprise privée ou retaper correctement la machine.

Le Maire pense que l'épareuse peut être utilisée encore un certain temps

La sous-traitance pose le problème de la disponibilité du sous-traitant et coûte plus chère

En conclusion, le Conseil municipal décide de ne pas remplacer le matériel et de ne pas donner suite à la sous-traitance

#### **Recrutement d'un agent en contrat aidé :**

Annie BEZEAUD a été contacté par la mission locale de Tulle qui propose à la commune de recruter un agent en contrat aidé à 65 % sur une période de 6 mois.

Le conseil municipal est favorable à cette proposition. La période retenue est de Mai à Octobre. Cet agent seconderait Gérard Lucas.

#### **Inscriptions de chemins de randonnées au PDIPR**

Claudine FOURGNAUD explique avoir eu un entretien téléphonique avec M. DONAVARO pour l'inscription de chemins de randonnées pédestres au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée). Pour 2021, un seul itinéraire pourra être inscrit. Le parcours devra être défini et rendez-vous sera pris avec M. DONAVARO

#### **Devis CERIG pour passage à la DSN**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, la DSN (Déclaration Sociale Nominative) remplacera la DADSU (Déclaration Annuelle des Données Sociales Unifiées). La DSN sera déposée chaque mois.

Pour cela, la société CERIG (prestataire informatique de la commune) doit faire un audit des fichiers pour ultérieurement procéder au paramétrage de la DSN. Coût de l'opération : **516 € TTC**

**La séance est levée à 20h15**